



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
Commune de  
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Municipal  
République Française**

**Séance du 27 novembre 2023  
à 18 heures 30**

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	19	26

**Date de la convocation**  
21/11/2023

**Date d'affichage**  
30/11/2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

**Présents :** MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS VASSAL Patrick - CUP Christine - GARREL Régine - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUX Sandra - BOLIMON Lionel - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille.

**Procurations :**

ANDRÉ Claude a donné procuration à MORETTI Karine.  
SALUZZO Joëlle a donné procuration à COSTE Josiane.  
CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à LOUIS-VASSAL Patrick.  
ORLANDI Pascal a donné procuration à BONNEFOUX Chantal.  
FILLIERE Thierry a donné procuration à MALEN Serge.  
COUSTON Rémy a donné procuration à PILLOT Marion.  
ADAM Carole a donné procuration à BOLIMON Lionel.

**Absente excusée :**

GUINTRAND Tamara.

**Secrétaire de séance :** Guylaine RABERT est nommée secrétaire de séance.

**Nature de l'acte : 2.2.3 Autres**  
**DELIBERATION N° 2023-11-73**

**OBJET :** *AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS D'URBANISME ET AUTORISATIONS DE TRAVAUX PASSEE ENTRE LA COMMUNE ET LE GRAND AVIGNON*

**RAPPORTEUR :** Monsieur Lionel FISCHER, adjoint délégué à l'urbanisme, à l'environnement et à la sécurité.

Le présent avenant à la convention bilatérale tire le bilan de la pratique instituée depuis 2015 entre les communes membres et le service instructeur commun.

Il vise également à intégrer à la convention les nouvelles obligations respectives découlant de l'entrée en vigueur de l'instruction de dossiers dématérialisés au 01/01/2022 par le biais de la téléprocédure instituée.

Ainsi la convention est intégralement reprise dans cet avenant bien que celui-ci ne remette pas en cause l'équilibre général de la convention initiale.

La présente convention a pour objet d'assurer une parfaite coordination entre le service commun d'application du droit des sols et les services municipaux pour l'instruction des autorisations et actes définis à l'article 2.

Elle précise les missions et obligations de chaque partie l'une envers l'autre, dont le respect conditionne l'efficacité du processus aboutissant à une prise de décision par la commune, en conformité avec le cadre législatif et réglementaire applicable.

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 13 novembre 2023,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré le CONSEIL MUNICIPAL :

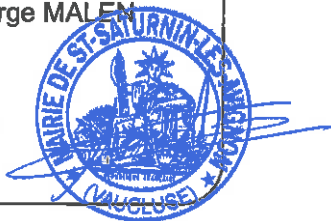
APPROUVE l'avenant n°1 à la convention entre la commune et le Grand Avignon relative à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme et autorisations de travaux de la commune.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR 26	VOIX CONTRE /	ABSTENTION /
-----------------	------------------	-----------------

Le Maire,  
Serge MALEN



Le secrétaire de séance  
Guylaine RABERT

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 30/11/2023 de la publication le 30/11/2023 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.